



Obtention du titre de Champion du club

Conditions:

Etre adhérent
3 CACC obtenus lors des régionales d'élevage et sous trois juges différents
2 Excellent classés en Spéciale
1 excellent classé lors de la Nationale d'Elevage
TAN ou Brevet de broussaillage
Empreinte génétique ADN La présence de l'empreinte génétique dans la base SCC est obligatoire pour la prise en compte de l'homologation
Test L2HGA (Acidurie L-2-Hydroxyglutarique) Clear
Test HC (Cataracte Héritaire) Clear
Test PEA (Potentiels évoqués auditifs) (un sujet atteint de surdité unilatérale ou bilatérale ne pourra être homologué Champion du Club)

- ✓ La demande d'homologation du titre de Champion du club doit être présentée au club de race en charge
- ✓ Mise en application à partir du 01 janvier 2017 sans rétroactivité. Les récompenses prises en compte seront celles obtenues à partir du 01 janvier 2017.

Ce titre ne permet pas l'inscription en classe champion

Les demandes accompagnées de tous les justificatifs doivent être adressées à :
SBTCF Richard CALLOCH 25 Avenue Delétang 94190 VILLENEUVE
SAINT GEORGES